



ARRETE N° 2025_0182

ARRETE réglementant l'accès au terrain de la plaine du buisson et du city park pour l'évènement du CROSS des ECOLES

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
CONSIDERANT que l'évènement du CROSS des ÉCOLES se déroulera le vendredi 25 avril 2025 sur le terrain de la Plaine du Buisson et le City Park, situés rue René Grognet,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer l'accès à ces espaces afin d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la manifestation,

ARRETONS

Article 1: L'accès au terrain de la Plaine du Buisson et du City Park, situé rue René Grognet, est réservé exclusivement aux élèves, enseignants et accompagnateurs participant au CROSS des ÉCOLES, le vendredi 25 avril 2025, de 13h30 à 16h30.

Article 2 : Toute personne extérieure à cet évènement ne pourra accéder à ces espaces durant la période précitée, sauf autorisation expresse de l'organisateur ou des services municipaux.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 2 ne s'applique pas à la Gendarmerie, à la Police Nationale, à la Police Municipale et au Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : Une signalisation sera mise en place aux entrées du site pour informer le public de cette restriction temporaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 28/03/2025

Le Maire

Denise SERRANO

Date d'affichage : 28/03/2025